

SARL AUDIT-COMPTABILITE-FINANCE – DONNARS ET ASSOCIES

au capital de 34 711,42 €

9 rue Pierre LOTI

29000 QUIMPER

RCS QUIMPER 321 581 894

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la société AUDIT-COMPTABILITE-
FINANCE – DONNARS ET ASSOCIES,
société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée.**

Décision des associés du 28 janvier 2025



Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AUDIT-COMPTABILITE-FINANCE – DONNARS ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 28 janvier 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 159 910 €, en croissance de 14 % par rapport à l'exercice précédent, un résultat d'exploitation de + 73 566 €, un résultat net de + 80 723 €, en hausse de 4 319 € au regard de celui de l'exercice 2023 ; des capitaux propres de 287 934 € dont un capital social de 34 711 € et un endettement financier de 3 687 € ;
- La situation patrimoniale au 30 septembre 2024 est saine ;
- Le chiffre d'affaires HT de l'exercice en cours du 1^{er} octobre 2024 au 24 mars 2025 s'élève à 53 610 € ;
- L'actif immobilisé net de 37 105 € au 30 septembre 2024 est composé d'un élément incorporel du fonds de commerce ;



- La société n'a pas de stock ;
- Les créances clients n'appellent pas de commentaire particulier ;
- Le niveau de trésorerie nette est satisfaisant et ressort à + 263 137 € au 28 février 2025 ;
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales n'appellent pas de commentaire particulier ;
- Votre gérant nous a confirmé n'avoir connaissance d'aucun litige à ce jour ;

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Fait à Plomeur

Le 31 mars 2025

Le commissaire aux comptes et à la transformation

Pour **SARL CAPEXYS**

Jean-Yves PERON

